

RÈGLEMENT DU

JEU DE LA SAINT VALENTIN

ORGANISATION DU JEU

La société **Le Macaron Bleu** (ci-après dénommée “la société organisatrice”) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous l’identifiant SIREN N° 528 820 020, dont le siège social est situé au 95 rue Louis Néel - 51430 BEZANNES, organise **du mardi 9 février 2021 au jeudi 11 février 2021** un jeu gratuit sans obligation d’achat intitulé : “Jeu de la Saint Valentin” (ci-après dénommé “le jeu”), selon les modalités décrites dans le présent règlement. Cette opération n’est ni organisée, ni parrainée par Facebook.

CONDITIONS DE PARTICIPATION & ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l’exception du personnel de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toute personne ayant participé à l’élaboration du jeu. Le seul fait de participer à ce jeu implique l’acceptation pure et simple, sans réserve du présent règlement.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plateforme Facebook aux dates indiquées dans l’article “Organisation du jeu”.

Pour participer au jeu, le participant doit :

- se connecter à son compte Facebook,
- se rendre sur la page Facebook “Le Macaron Bleu” ([www. https://www.facebook.com/LeMacaronBleu](https://www.facebook.com/LeMacaronBleu)),
- aimer la publication Facebook du “Jeu de la Saint Valentin”,
- commenter la publication Facebook du “Jeu de la Saint Valentin” en identifiant l’un de vos contacts (c’est-à-dire la personne avec qui vous souhaitez partager le lot).

Il n’est autorisé qu’une seule participation par personne (même nom, même prénom et même identifiant Facebook) pendant toute la période du jeu. Toute participation frauduleuse, incomplète ou non conforme au présent règlement ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

DOTATIONS MISES EN JEU

Les dotations mises en jeu sont :

- **Un entremets « Cœur à partager** - mousse vanille, crémeux chocolat au lait » d’une valeur de 7,80 €.
- **Un ensemble de deux « cœurs feuilletés pralinés »** d’une valeur totale de 3,80 €.

En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente. Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d’autres biens ou services. La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut être attribuée à un tiers.

DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Le jeu concours prend fin **le jeudi 11 février 2021 à minuit**. Un tirage au sort parmi les participants aura lieu et le résultat sera dévoilé **le vendredi 12 février 2021**. Les gagnants seront contactés par message privé sur Facebook le jour-même du résultat, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 24 heures à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

MODALITÉS D'OBTENTION DE LA DOTATION

Le gagnant devra retirer sa dotation directement au siège social de la société organisatrice, à l'adresse suivante : 95 rue Louis Néel - 51430 Bezannes. La société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour contacter le gagnant, néanmoins, si ses tentatives de prise de contact avec le gagnant demeurent sans réponse, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation. Dans le cas où le gagnant ne viendrait pas retirer sa dotation dans le délai imparti, à savoir **jusqu'au dimanche 14 février, 11 heures**, il sera également réputé avoir renoncé à celle-ci.

ANNULATION & MODIFICATION DU JEU

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger ou de modifier partiellement ou totalement la présente opération en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté ou en cas de force majeure. Toute modification du règlement fera l'objet d'une information auprès des participants.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles qui pourraient être collectées dans le cadre de l'organisation, et notamment de l'attribution de la dotation, de ce jeu sont nécessaires à son bon fonctionnement. Elles sont exclusivement destinées à la société organisatrice dans le cadre de ce jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins.